

N° 012 - FIN - 26

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
**MAIRIE DE RUFFEC**

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de  
**L'ARTICLE L 2122 -22**  
Du Code Général des Collectivités Territoriales

---

**APPROBATION DU CONTRAT DE MISSION DE LA SOCIETE LA MECANIQUE DES RUINES  
DANS LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC RESSOURCE DANS LE CADRE DE LA  
REHABILITATION DU CCAS**

---

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020\_10\_06\_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit et notamment son article 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>,

Vu le BP 2026 de la commune,

Vu le projet de réhabilitation du futur pôle d'action sociale dit Bouchy 2,

Vu la proposition de devis présenté par La Mécanique des Ruines,

Considérant que la commune de Ruffec souhaite réhabiliter le futur pôle d'action sociale en engageant une démarche d'économie circulaire,

Considérant que la société La Mécanique des Ruines a été désignée pour accomplir le diagnostic ressource,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ce diagnostic pour répondre à l'appel à projets publié par les éco-organismes Ecominéro et Ecomaison,

**ARRETE**

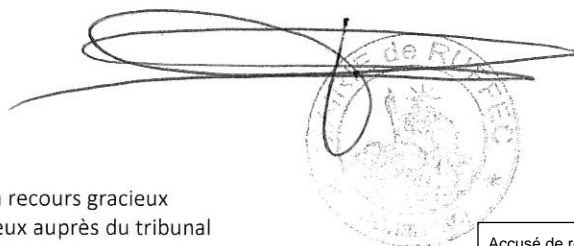
**ARTICLE 1 :** Approuve les termes du contrat de mission de diagnostic ressource sur le futur bâtiment du pôle d'action social dit Bouchy 2 par la société La Mécanique des Ruines représentée par Agathe Bély, tel que joint au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Fait à Ruffec, le 16 février 2026

Le Maire,

Thierry BASTIER



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20260216-012\_GE\_26-AR  
Date de réception préfecture : 16/02/2026

N°

## ▪ Rapport de Présentation

---

### **APPROBATION DU CONTRAT DE MISSION DE LA SOCIETE LA MECANIQUE DES RUINES DANS LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC RESSOURCE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU CCAS**

---

L'intégration d'une démarche d'économie circulaire s'inscrit au cœur du projet de réhabilitation du CCAS. À ce titre, la société La Mécanique des Ruines, représentée par l'architecte Agathe Bély, est chargée de réaliser un diagnostic ressources.

Ce diagnostic permettra également de déposer une candidature à l'appel à projets de subvention lancé par les éco-organismes Ecominéro et Ecomaison.